

# ***NOTE D'INFORMATION***

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à de nombreuses demandes concernant la mise en place du prélèvement pour les factures de la restauration scolaire, le service enfance a le plaisir de vous informer que le prélèvement automatique peut-être généré pour les familles qui le souhaitent à partir du mois prochain.

Pour permettre au service d'enregistrer votre demande de prélèvement, nous vous invitons à compléter le mandat ci-joint et à nous le renvoyer par mail ou le déposer au service Enfance à la Mairie annexe du Plan.

Grâce au prélèvement SEPA, vous n'aurez plus à vous soucier de régler vos factures à temps et ce mode de paiement est gratuit.

Les enregistrements pourront s'effectuer avant la fin de chaque mois. La date retenue de prélèvement est fixée le 10 du mois.

Une fois le mandat enregistré, nous prélèverons selon le calendrier de paiement convenu chaque mois soit le 10 du mois. Cet engagement n'est pas irrévocable, vous pourrez annuler à tout moment ce mode de prélèvement en nous adressant un e-mail et continuer à régler vos factures selon les modalités précédentes.

Pour rappel nous vous informons que toutes absences médicales doivent être justifiées auprès du service. Pour autant, les absences programmées à l'avance seront à notifier sur le portail famille pour validation. Ces demandes vont permettre de se rapprocher du règlement des cantines scolaires.

Restant à votre écoute.

Le Service Enfance